

Paris, le 12 juin 2020

Monsieur Jérôme SALOMON
Directeur général de la santé

Référence : SG/06/20

Objet : Protocole sanitaire appliqué lors de l'examen du permis de conduire

Monsieur le Directeur Général,

Vos services échangent actuellement avec la délégation à la sécurité routière (DSR) sur l'opportunité de maintenir en l'état le protocole sanitaire appliqué lors de l'examen du permis de conduire.

Cette réflexion est engagée alors que la situation relative à l'épidémie du coronavirus a évolué dans un sens favorable, à en croire les indicateurs y afférents.

Si nous n'avons bien évidemment pas compétence pour porter des recommandations sanitaires, nous tenons néanmoins à attirer votre attention sur les difficultés rencontrées par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) à l'occasion de l'application des consignes actuelles.

En premier lieu, l'interdiction qui leur est faite d'utiliser le climatiseur dans le véhicule empêche d'avoir une visibilité suffisante en cas de fortes pluies, les surfaces vitrées ainsi que la visière portée par les inspecteurs du permis de conduire se trouvant envahies par la buée. Ainsi, dans plusieurs départements, des épreuves de conduite ont été annulées, ce qui est d'autant plus préjudiciable à un moment où la production de places d'examen est un sujet sensible et que les médias s'en font le relais.

En outre, lorsque la température extérieure augmente, les conditions de travail se dégradent considérablement en l'absence de climatisation. Le port du masque et de la visière, auquel s'ajoute parfois celui des lunettes de vue, aggrave la situation. Ainsi, certains agents, parfois au bord du malaise, ne sont plus en capacité d'assurer la sécurité en intervenant sur les commandes du véhicule. Nous craignons bien entendu que ce phénomène s'amplifie avec l'arrivée de la période estivale. Il serait donc utile, de notre point de vue, de s'interroger, sur les possibilités d'utiliser le climatiseur dans des conditions qui concilient la sécurité sanitaire et des conditions de travail acceptables pour les IPCSR.

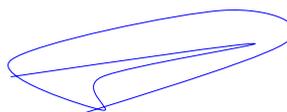
En second lieu, concernant le port de la visière, outre l'inconvénient décrit ci-dessus, les personnels nous signalent une déformation importante du champ visuel. Cet état de fait compromet également la sécurité à bord du véhicule. Nous souhaiterions par conséquent vous interroger sur l'opportunité de supprimer cette visière ou de la remplacer par un dispositif moins contraignant et compatible avec l'exercice des missions.

Enfin, les housses jetables utilisées sur les sièges du véhicule sont le plus souvent en matière plastique. Il en résulte, là encore, un inconfort incontestable dès lors que la température augmente et un bruit très prononcé lié aux turbulences de l'air dès lors que le véhicule roule.

Les spécificités des missions exercées par les IPCSR imposent une vigilance de tous les instants. Pour que cette dernière s'exerce correctement, les conditions de travail doivent donc rester supportables, ce qui de toute évidence n'est plus le cas en ce moment. L'aménagement de la journée de travail, pour permettre aux agents de souffler au sens propre comme au sens figuré, consiste jusqu'ici à retirer de la programmation habituelle deux candidats par jour à chaque inspecteur. Alors que cette adaptation ne suffit pas à compenser l'ensemble des inconvénients rencontrés, l'Administration annonce, aujourd'hui même, sa décision de revenir à une programmation en examens conforme à ce qu'elle était avant la pandémie.

Si la sécurité sanitaire doit bien entendu rester une priorité, notre organisation syndicale revendique une prise en compte accrue des conditions particulières du passage de l'examen du permis de conduire. A la lumière du recul de l'épidémie constaté ces dernières semaines, et des assouplissements d'ores et déjà envisagés dans d'autres secteurs, nous engageons donc vos services à prendre en considération les remontées de terrain décrites ci-dessus dans la détermination des évolutions potentielles du protocole sanitaire.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma respectueuse considération.

A blue ink signature of Laurent Deville, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Laurent DEVILLE
Secrétaire général

Copie : Monsieur David JULLIARD, Délégué à la sécurité routière